



Proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour

Le Directeur général a l'honneur de se référer à la proposition reçue du Belize le 26 avril 2023, de la République du Guatemala le 28 avril 2023, de la République d'Haïti le 11 mai 2023, de la République des Îles Marshall le 2 mai 2023, de la République de Nauru le 10 mai 2023, de la République des Palaos le 12 mai 2023, de la République du Paraguay le 3 mai 2023, du Royaume d'Eswatini le 27 avril 2023, de Sainte-Lucie le 8 mai 2023, de Saint-Kitts-et-Nevis le 10 mai 2023, de Saint-Vincent-et-les Grenadines le 11 mai 2023 et de Tuvalu le 4 mai 2023 concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour intitulé « Inviter Taiwan à participer à l'Assemblée mondiale de la Santé en tant qu'observateur ». ^{1,2}

Conformément à l'article 12 du Règlement intérieur de l'Assemblée mondiale de la Santé, cette proposition de point supplémentaire de l'ordre du jour est soumise à l'examen du Bureau de l'Assemblée.

La documentation complémentaire accompagnant cette proposition sera distribuée si un point correspondant est ajouté à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Santé.

= = =

¹ Le titre de la proposition est reproduit ici tel quel. Les appellations employées n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation mondiale de la Santé aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ou de leurs autorités. La terminologie utilisée diffère de celle utilisée par l'Organisation mondiale de la Santé.

² Les notes verbales correspondantes peuvent être consultées à l'adresse http://apps.who.int/gb/f/f_wha76.html.